

# je donne une seconde vie à mes habits

Vêtements Chaussures Maroquinerie Linge de maison



Nombreux points  
de collecte des textiles  
sur l'ensemble  
du territoire !

LE RELAIS



SOCIÉTÉ  
DIJONNAISE DE  
L'ASSURANCE DE  
PAR LE TRAVAIL



Secours Catholique  
Réseau mondial Caritas

J'AGIS  
AVEC LE  
grand  
DIJON



je réduis mes déchets  
c'est pour la vie !





## **Donner plutôt que jeter.**

Le Grand Dijon poursuit résolument son objectif du zéro déchet non valorisé en favorisant l'éco-citoyenneté de ses habitants. C'est pourquoi la collectivité s'est engagée, au cœur d'une politique innovante de gestion et de tri, dans un programme local de réduction des déchets à la source. Bien trier ses déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser la réparation et le réemploi des appareils électriques et électroniques ou utiliser des composteurs pour un jardinage pauvre en déchets sont autant d'actions mises en place par le Grand Dijon pour inciter ses habitants à devenir de véritables consomm'acteurs.

Aujourd'hui, le Grand Dijon et ses partenaires associatifs ont mis en place **de nombreux points de collecte des textiles** pour éviter que ces derniers ne se retrouvent dans les ordures ménagères. Plutôt que d'être incinérés, les vêtements, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie - collectés grâce à vos dons - vont permettre de favoriser le réemploi et la valorisation des textiles, et ainsi de réduire les déchets. Ce geste simple et citoyen contribue également à soutenir l'économie solidaire.

Vous trouverez dans cette plaquette toutes les informations utiles et pratiques sur les points de dépôt pour la collecte des textiles. **Une façon durable et solidaire de donner une seconde vie à vos habits !**

**François Rebsamen**  
Président de la Communauté  
de l'agglomération dijonnaise

Dans le cadre des lois Grenelle de l'environnement, l'agglomération dijonnaise s'est engagée dans un programme de prévention des déchets ménagers avec un objectif de réduction de 7 % à fin 2015.

**Production d'ordures ménagères par habitant dans le Grand Dijon :**



**Pour atteindre ce résultat,** le Grand Dijon met en place plusieurs actions dont le détournement des textiles présents dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage.

En 2010, un habitant du Grand Dijon a donné 4,5 kg de textiles, l'objectif est d'atteindre la moyenne nationale qui est à 6 kg/an/hab.

## **pourquoi donner ?**

Chaussures trop petites  
ou vêtements démodés...

Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Donnez-leur une seconde vie en les apportant dans un point de collecte. Donner ses vêtements permet de faire un geste pour l'environnement (réduire les déchets, favoriser réemploi et recyclage...) et d'accomplir un acte solidaire (insertion par l'emploi, aide aux plus démunis...).

## **que peut-on donner ?**



→ les vêtements  
(homme, femme,  
enfant)



→ les chaussures  
(homme, femme,  
enfant)



→ le linge  
de maison  
(nappes, draps,  
couvertures,  
rideaux...)



→ la maroquinerie



→ et les accessoires

## pourquoi donner ?

Chaussures trop petites  
ou vêtements démodés...

Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Donnez-leur une seconde vie en les apportant dans un point de collecte. Donner ses vêtements permet de faire un geste pour l'environnement (réduire les déchets, favoriser réemploi et recyclage...) et d'accomplir un acte solidaire (insertion par l'emploi, aide aux plus démunis...).

## que peut-on donner ?



→ les vêtements  
(homme, femme,  
enfant)



→ les chaussures  
(homme, femme,  
enfant)



→ le linge  
de maison  
(nappes, draps,  
couvertures,  
rideaux... )



→ la maroquinerie



→ et les accessoires

## où déposer vos dons ?

- dans le local d'une association
- dans une borne de collecte
- dans la déchetterie la plus proche  
(cf. carte au dos).

## comment donner ?

Afin d'assurer une seconde vie à vos textiles, merci de respecter quelques règles :

- Utiliser des sacs
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les textiles en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.



**Les vêtements souillés  
(peinture, graisse...),  
mouillés et moisis  
ne sont pas recyclables.**

## où déposer vos dons ?

- dans le local d'une association
  - dans une borne de collecte
  - dans la déchetterie la plus proche
- (cf. carte au dos).

## comment donner ?

Afin d'assurer une seconde vie à vos textiles, merci de respecter quelques règles :

- Utiliser des sacs
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les textiles en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.



**Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.**



## Que deviennent vos dons ?

Que ce soit grâce à la réparation, la re-vente, le don pour le réemploi ou le recyclage, votre action permet de donner une seconde vie aux textiles. Votre geste permet également de soutenir une économie solidaire, avec l'insertion par l'emploi de personnes en difficulté et une aide aux plus défavorisés. Les textiles collectés vont être valorisés dans 90% des cas. Ils sont réutilisés (don ou revente dans les friperies des associations), servent à fabriquer des isolants thermiques ou acoustiques pour le bâtiment ou sont transformés en chiffons pour l'essuyage industriel ou ménager.

**Il est important d'apporter vos textiles, chaussures et linge de maison à une association ou à une borne mais avant d'acheter, demandez-vous si vous en avez l'utilité...**

**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

# où déposer vos dons ?

## AHUY

- Place du 11 Novembre, route de Messigny (vers le PAV verre)

## BRESSEY-SUR-TILLE

- Chemin du Cul de Bouteille (au carrefour de la route de Dijon)

## BRETENIÈRE

- Rue du stade (vers le PAV verre)

## CHENÔVE

- Rue Louis Curel (près de la Sécurité Sociale)
- 5 rue Alfred Changenet (La Poste)
- Rue de Longvic (déchetterie)
- 3 rue Paul Langevin (Emmaüs)
- 1 allée du Mail (Secours populaire)

## CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

- 7 allée des Plantes (Secours populaire)

## CORCELLES-LES-MONTS

- Rue Eiffel (vers le PAV verre)

## CRIMOLOIS

- Rue Sénateur Jossot (vers le PAV verre)

## DIJON

- Boulevard Voltaire (devant Pôle emploi)
- 103-107 boulevard Voltaire (devant crèche Voltaire)
- Rue de la Synagogue (à côté des emplacements pour vélos)
- Boulevard de l'Université (au feu du boulevard Gabriel)
- Avenue Franklin Roosevelt (à l'angle de l'avenue de Stalingrad)
- 28 boulevard Maréchal Joffre
- 2 rue Romain Rolland
- Rue de Beaune (à l'angle de la rue de la Côte d'Or)
- Place du Rosoir
- 21 boulevard de Yougoslavie (Église St Bernard)
- 109 avenue Gustave Eiffel
- Rue de Cracovie (Parking Leclerc)
- Rue Alexander Fleming (déchetterie)
- 8 rue des Ribottés (Croix rouge)
- 31C rue Auguste Blanqui (Croix rouge)
- 8 rue de Cracovie (SDAT)
- 9 TER boulevard Voltaire (Secours catholique)
- 15 rue de la Brot (Secours populaire)

## FÉNAV

- Domois Chemin de la Croix (cimetière)
- Chemin du Creux Moroland (vers les PAV)

## FONTAINE-LÈS-DIJON

- Rue des Prés Potet (Parking Géant Casino)

## HAUTEVILLE-LÈS-DIJON

- Allée du Four Banal

## LONGVIC

- Route départementale 122 A (déchetterie)
- 4 rue des Tamaris (Association des Paralysés de France)
- 6 rue des Prévôts (Croix rouge)
- Route de Dijon, parking du stade Bourillot (vers le PAV verre)

## MAGNY-SUR-TILLE

- Route de Chevigny, voie communale N°8

## MARSANNAY-LA-CÔTE

- 355 av Jean Moulin (Parking Leclerc)
- Place des Droits de l'Homme
- Rue du Rocher
- Chemin rural N°15 dit « Chemin aux Vaches » (déchetterie)

## NEUILLY-LÈS-DIJON

- Rue Corneille
- Rue de l'Église

## OUGES

- Rue Charles de Gaulles

## PERRIGNY-LÈS-DIJON

- Allée de l'Europe

## PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

- Rue Victor Hugo (parking ATAC)

## QUETIGNY

- Place Centrale
- 408 rue de l'Avenir (parking Décathlon)
- 10 boulevard de l'Europe (parking Chronodrive)
- Boulevard de la Croix Saint Martin (déchetterie)
- 2 rue de l'Église (Secours catholique)
- 53 rue du Verger (Secours populaire)

## SENNECEY-LÈS-DIJON

- Rue Jean Derain
- Rue du Pré aux Moines

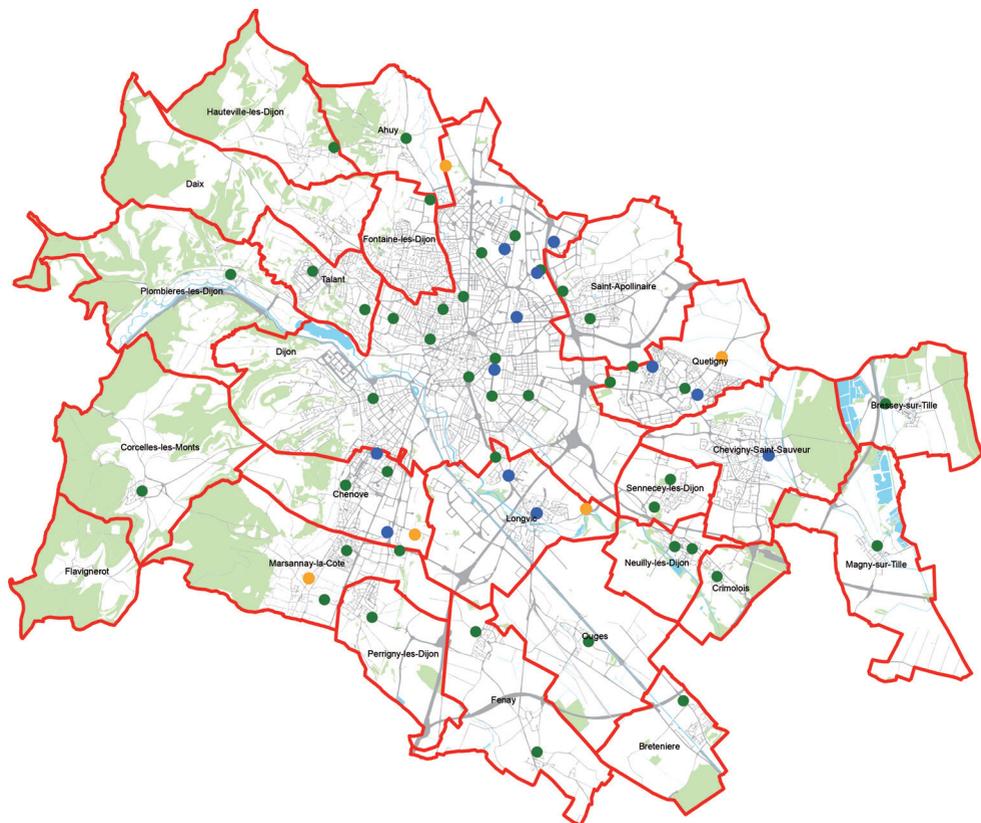
## SAINT-APOLLINAIRE

- Allée Seré de Rivière (entrée parc de la Redoute)
- Rue de Mirande

## TALANT

- Rue de la Libération (parking Intermarché les Cerisiers)
- 8 Allée Léon Soye (parking Super U Point du Jour)

# localisation des points de collecte des textiles sur l'agglomération dijonnaise



▶ N° Vert 0 800 12 12 11

APPEL GRATUIT DEPUIS UNE POSTE FIXE



40 avenue du Drapeau  
BP 17510 - 21075 Dijon cedex  
[www.grand-dijon.fr](http://www.grand-dijon.fr)  
[www.trionsnosdechets-dijon.fr](http://www.trionsnosdechets-dijon.fr)

